



L'accès aux salles municipales (Brassens, Grémaux, Rouges Barres) et la Médiathèque est soumis au Passe Vaccinal (à partir de 16 ans), et au Passe Sanitaire (de 12 à 15 ans). Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans.



SUR VOS TABLETTES

► **Jeudis 3, 17 et 31**

- **Comité Local du Secours Populaire** Portes ouvertes / Ancienne Mairie - 14h30 à 18h.

► **Dimanche 6**

- **Municipalité** Repas des aînés / Salle Brassens - Ouverture des portes à 12h15. Accès sur présentation du passe vaccinal

► **Lundi 7**

- **École de musique** Audition / Mairie - 19h.

► **Jeudi 10**

- **Municipalité** Mars Bleu - Tournoi de pétanque / Complexe sportif - 14h à 16h30 (voir onglet Santé).

► **Samedi 12**

- **Badminton Club de Lezennes** Tournoi BADZEN / Grande salle complexe sportif Philippe Berthe.

- **Gymnastique Volontaire** Soirée / Salle Brassens - 20h.

► **Dimanche 13**

- **Badminton Club de Lezennes** Tournoi BADZEN / Grande salle complexe sportif Philippe Berthe.

► **Samedi 19**

- **École de musique** Examen de chant / Mairie - 14h30.

- **Municipalité** Saint Patrick / Salle Brassens - 20h (voir flyer).

► **Samedi 26**

- **Stade Lezennois** Soirée / Salle Brassens - 20h.

► **Dimanche 27**

- **Amicale Laïque** Loto / Salle Brassens 14h.



LES FOULÉES D'ISIDORE

Après 2 années sans course, Isidore sera heureux de retrouver ses Foulées le dimanche 15 mai.

Et il a besoin de votre aide.

Vous êtes disponible le dimanche matin pour accueillir les coureurs et les orienter dans Lezennes, alors devenez signaleur/bénévole en envoyant un mail à jsagette@lezennes.com



DOTATION MASQUES FFP2

► **Distribution de masques type FFP2 aux lezennois**

La contagiosité du variantOMICRON a décidé le Département du Nord à offrir son stock de masques de type FFP2 à l'ensemble de la population du Nord, à raison d'un masque par habitant.

La commune de Lezennes a souhaité doubler la dotation, pour que chaque lezennois puisse disposer de 2 masques.

Pour pouvoir en bénéficier, il suffit de venir à l'accueil de la Mairie avec un justificatif de domicile et le livret de famille, si vous venez retirer pour plusieurs membres de la famille.

Les masques sont disponibles dès le **mardi 1er mars en Mairie**, aux horaires d'ouverture.



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription sur la liste électorale de votre commune est indispensable pour pouvoir voter à l'élection présidentielle (10 et 24 avril 2022). Le citoyen doit être âgé d'au moins 18 ans au plus tard la veille du scrutin, avoir la nationalité française et jour de ses droits civils et politiques.

L'inscription est ouverte jusqu'au 4 mars 2022. Toutefois, certaines situations permettent d'obtenir un délai supplémentaire et de vous inscrire jusqu'au 31 mars 2022. C'est le cas lorsque :

- vous avez 18 ans après le 4 mars. Normalement, l'inscription d'un jeune majeur sur les listes électorales est automatique dès lors qu'il a effectué la démarche de recensement à ses 16 ans ;
- vous avez acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration ou manifestation) après le 4 mars ;
- vous avez déménagé à cause de votre travail ou suite à un départ à la retraite (après une carrière en tant qu'agent public).

En cas d'absence le jour du scrutin, il est possible de donner procuration à un proche, un mandataire, qui sera chargé de voter à votre place, même s'il est électeur dans une autre ville. Voir focus février 2022.



FOCUS : CONCERTATION SUR LES PROJETS DE NOUVELLES LIGNES DE TRAMWAY ET DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) a été adopté par les élus métropolitains en juin 2019. Il comporte 27 projets de nouvelles liaisons, interconnexions et modes de transports collectifs. Leur mise en œuvre nécessitera un investissement d'environ 2 milliards d'euros. Depuis le 21 février, vous pouvez vous exprimer sur 4 projets du SDIT pour une durée de six semaines.

L'objectif est de recueillir l'avis des Métropolitains (grand public, riverains, associations d'usagers...) sur les projets de nouvelles lignes de transports de :

- Tramway du pôle métropolitain de Roubaix/Tourcoing
- Tramway du pôle métropolitain de Lille et de sa couronne
- Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Villeneuve d'Ascq/Marcq en Baroeul
- Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Lille/Villeneuve d'Ascq

Pourquoi une concertation préalable ?

C'est une étape fondamentale pour :

- informer sur le projet et échanger avec l'ensemble des personnes concernées ;
- recueillir d'éventuelles observations ou demandes permettant d'enrichir l'élaboration du projet.

Le bilan qui en sera dressé enrichira la suite des projets (tracés précis, procédures...) et notamment le programme des études de maîtrise d'œuvre qui pourraient ainsi être menées dès 2023.

Comment donner son avis ?

1. Sur la plateforme de participation de la MEL : <https://participation.lillemetropole.fr>
2. Lors des rencontres d'informations et d'échanges organisées dans les territoires concernés par les projets.
3. Lors des ateliers participatifs par secteur du 9 mars au 4 avril. Une réunion de clôture est organisée le 5 avril en visioconférence.

L'atelier sectoriel concernant la ligne BHNS Lille/Villeneuve d'Ascq se tiendra le **jeudi 10 mars 2022 de 18h à 20h**, à la Salle Grémaux. Sur inscription obligatoire sur la plateforme de participation de la MEL. L'atelier sectoriel concernant la ligne de BHNS Villeneuve d'Ascq/Marcq en Baroeul se tiendra le **mardi 15 mars 2022 de 18h à 20h**, à Mons en Baroeul (lieu à définir). Sur inscription obligatoire sur la plateforme de participation de la MEL.

Les deux lignes BHNS ont une desserte prévue dans le bourg et autour de Lezennes.



CATASTROPHE NATURELLE

► **Procédure de reconnaissance**

Suite aux tempêtes des 18, 19, 20 et 21 février, voici la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

1. Les sinistrés déclarent le sinistre à leur compagnie d'assurance et déclarent en mairie les dommages subis.
2. Le Maire adresse au préfet une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les dix-huit mois suivant le début de l'événement.
3. Le Préfet fait établir le cas échéant les rapports techniques correspondants (rapport météorologique, hydrologique, hydrogéologique, géotechnique...) puis transmet le dossier au Ministère de l'Intérieur.
4. La demande est instruite et soumise à l'avis d'une commission interministérielle.

5. Un arrêté portant ou non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est pris conjointement par les Ministres (Intérieur, Finances et Budget) et publié au Journal officiel.

Si vous considérez devoir solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, il convient d'adresser une demande en mairie accompagnée de photos du sinistre et de la copie de votre déclaration auprès de votre assureur.

► **Attestation d'avis de tempête**

L'attestation météo d'avis de tempête est disponible sur le site de la ville.



STADE PIERRE MAUROY

- **Dimanche 6 : 17h05**
Ligue 1
LOSC vs CLERMONT FOOT 63*
- **Dimanche 13 : à définir**
Ligue 1
LOSC vs AS SAINT-ÉTIENNE*
- **Mercredi 16 : 21h**
Ligue des champions
LOSC vs FC CHELSEA*

* Le dispositif de filtrage d'accès à la commune est déployé 2h avant l'événement (sous réserve de modification de l'horaire de l'événement).



L'ABÉCÉDAIRE DE LA VIE QUOTIDIENNE

» Animaux tenus en laisse

Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du territoire de Lezennes et notamment au complexe sportif. Cette laisse devra être d'une longueur suffisamment courte pour éviter tout accident. Tout animal divagant, ou non placé sous la surveillance immédiate de son propriétaire ou gardien, sera susceptible d'être capturé et placé en fourrière animale. Leurs déjections doivent être ramassées par les propriétaires ou les personnes qui en ont la garde. Tout contrevenant s'expose à une amende. Tout fait de morsure ou de griffure profonde par un chien quelle que soit sa race doit être déclaré à la mairie de la commune du propriétaire ou du détenteur de l'animal. Cette surveillance est obligatoire même si le chien est vacciné contre la rage.



SOCIAL - AÎNÉS - SANTÉ - SOLIDARITÉ

» Mars bleu - Tournoi de pétanque

Temps de prévention contre le cancer le jeudi 10 mars 2022 de 14h à 16h30. Rendez-vous au complexe sportif, 19 rue du Camp Français (derrière le terrain synthétique à l'opposé du skate park). Amenez un accessoire bleu et vos boules de pétanque si vous en avez. Gratuit - Participation sur inscription en Mairie de Lezennes, ou au 03.20.91.59.01.



PETITE ENFANCE, ENFANCE & JEUNESSE

» Espace Petite Enfance :

• Consultation infantile

Les consultations se font sur le site de l'UTPAS d'Hellemmes. Veuillez téléphoner au 03 59 73 96 60 pour prendre un rdv.

• Baby Gym

Samedi 12 de 10h à 11h30 sur inscription obligatoire. = 1 enfant / 1 parent.

+ d'infos : multiacueil@lezennes.com

» Ecoles, temps périscolaires et extra scolaires

Inscriptions aux temps périscolaires du mois d'avril 2022 :

Retour impératif des tableaux d'inscription par mail uniquement (periscoadmin@lezennes.com) avant le lundi 21 mars.

Les dates des vacances de printemps :

Du 11 au 22 avril inclus.

Seuls les enfants lezennois et les enfants scolarisés à Lezennes peuvent être accueillis. Date limite d'inscription vendredi 18 mars.

» Semaine Petite Enfance 2022 :

• Du 21 au 26 mars 2022

Des animations/ateliers/spectacles seront proposés tout au long de la semaine dans les structures petite enfance.

» INSCRIPTION ECOLES RENTREE 2022/2023

Vous avez un enfant né en 2019, il va rentrer à l'école maternelle en septembre 2022, voici la procédure d'inscription : Se rapprocher de la mairie pour remplir une demande de scolarisation. Pour toute demande non lezennoise, demande de dérogation obligatoire par courrier motivé.

» Les défis Durables 2022 réalisés par la Maison des Jeunes

Le thème du défi du mois de mars : l'égalité des sexes.

Et si l'égalité des sexes commençait à la maison ? Parce que le développement durable ne se résume pas à l'écologie (il interroge également nos habitudes économiques et sociales), les adolescents de la MDJ vous proposent en ce mois de mars un nouveau défi : mettre en place à la maison, un tableau de partage des tâches ménagères.

Télécharger le tableau sur www.lezennes.fr et le Facebook de la ville.

• Relais Petite Enfance

Nouveau ! Depuis le 21 Février, le Relais Petite Enfance (le «RPE» ; ex RAM) est animé en partenariat avec l'association «Premiers Pas» : Des ateliers d'éveil ont lieu tous les mardis et vendredis matins de 9h à 11h, sauf vacances scolaires.

Une permanence téléphonique au 03 20 56 07 46 est mise en place tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf les mercredis et vendredis après-midi). Elle permettra aux parents et aux assistants maternels d'être accompagnés par des professionnels sur l'ensemble des points de la convention collective, sur l'élaboration d'un contrat de travail, d'être orientée vers d'autres partenaires, de prendre un rendez-vous individualisé, ...

Guichet Unique : Pour toute demande de mode de garde, veuillez-vous rapprocher de la coordination petite enfance/enfance/jeunesse au 03 20 56 54 12 - coordinationpe@lezennes.com



LES VOISINS ACCUEILLANTS

C'est bien connu, à Lezennes nous savons recevoir. Alors pour bien recevoir les nouveaux Lezennois, nous vous proposons de devenir occasionnellement Voisin Accueillant.

Votre agréable mission si vous l'acceptez consistera à :

1. Organiser un moment convivial avec de nouveaux Lezennois arrivant près de chez vous (café, goûter, apéritif, balade ou escape game dans Lezennes...selon vos possibilités).
2. Leur remettre un kit de bienvenue.
3. Les aider à rencontrer d'autres Lezennois.

Bref il s'agit de permettre un accueil sympathique pour tous nos nouveaux habitants. Vous êtes partant(e) ? Envoyez-nous un message à jsagette@lezennes.com en nous indiquant vos noms, prénoms, votre adresse et un numéro de téléphone pour vous joindre. Nous pourrions alors vous recontacter pour vous donner toutes les informations utiles.



CULTURE

» MÉDIATHÈQUE

» La Malle à Histoires :

Mercredi 2 - 10h15 : Des histoires, des comptines pour rire, trembler, rêver et partager. Thème : Le printemps. Enfants de moins de 3 ans. Entrée libre.

» Atelier cousu main

- Mercredi 9 à 14h30
- Vendredis 4 et 18 à 17h
- Samedis 5 et 19 à 10h

À partir de 12 ans. Entrée libre.

» Comité de lecture jeunesse

Samedi 5 mars - 16h.

Renseignements auprès de la médiathèque.

» Atelier des Curieux

Fabrication de produits ménagers naturels

Samedi 19 mars - 14h : Atelier animé par Bernadette des Tisseurs D'Oz. Sur inscription auprès de la médiathèque. Merci d'apporter un petit contenant afin de pouvoir emporter les produits réalisés pendant la séance. Une petite participation financière symbolique est souhaitée.

» Concert

Le mercredi 30 mars - 18h : Orchestre et atelier vocal adulte de l'école de musique de Lezennes. Entrée libre.

La pharmacie du Grand Stade sera de garde le lundi 7. Tél : 0320912827. Adresse : 32 rue Gambetta



ÉTAT CIVIL

Bienvenue à :

» Jeanne THIEFFRY

» Néo DETÈVE

Sincères condoléances à la famille de :

» Germaine BONNIER

PACS :

» Dominique DUMEZ & Eddie SIMON

» Sophie MARTIN & Vincent GRANDEL



PERMANENCES

• Emploi et Formation :

Sur rdv en téléphonant en mairie.

• ACTION «mutuelle solidaire» :

Le vendredi 11 sur rdv en téléphonant en mairie

• ADIL (Agence d'Information sur le Logement) :

Pas de permanence à Lezennes mais vous pouvez téléphoner au 03 59 61 62 59 pour connaître les permanences sur les autres sites. Site web : <https://www.adilnord.fr/nospermanences>

• AIAVM (Aide aux Victimes) :

Permanences les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, de 14h à 17h, en Mairie.

Sur rdv en téléphonant au 03 20 49 50 79.

• Conseiller Info Energie

Permanence le 3^{ème} mercredi du mois, uniquement sur rdv au 06 87 95 86 94.

• Urbanisme

Les samedis 12 et 26 de 9h à 12h en Mairie. Sans rendez-vous.

• Conciliateur de justice :

Permanences les jeudis 10 et 24 sur rdv en téléphonant en mairie.

• Député :

Permanence de Monsieur le Député en Mairie de Lezennes le 1^{er} mardi du mois de 15h30 à 17h30. Avec ou sans rdv. Tél : 06 48 44 25 91.



Si vous souhaitez recevoir le LIQ par mail, vous pouvez écrire à mairie@lezennes.com en indiquant vos coordonnées.



» Installation de 2 composteurs collectifs à Lezennes.

Le comité de sélection de la Métropole Européenne de Lille a retenu nos 2 candidatures pour installer un composteur partagé pour les jardiniers des Potagers d'Isidore et un autre pour les habitants du quartier Ramponneau (parc Picavez). Bientôt, un maître composteur réalisera un diagnostic terrain afin de valider la faisabilité des projets avant l'installation des cellules de compostage et la mise en activité du site.

» France Rénov' vous guide dans la rénovation de votre habitat.

Le service public de rénovation énergétique s'appelle désormais France Rénov'. Il rassemble les Espaces Conseil FAIRE et les guichets de l'ANAH pour proposer un accompagnement à la rénovation énergétique pour tous.

Sur la plateforme france-renov.gouv.fr, les ménages peuvent trouver les coordonnées des conseillers, évaluer le montant des aides financières et trouver un annuaire d'artisans qualifiés. À Lezennes, votre conseiller Sylvain Touzé, continue de délivrer du conseil gratuit, neutre et indépendant aux habitants qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation de leur logement, à chaque étape du projet : définition du programme de travaux, analyse des devis, aides financières (État, collectivités, Ville...), etc...(voir rubrique Permanences).

DÉCHETS VERTS

Une benne sera mise

à votre disposition

Les samedis 5 et 19 de 10h à 12h

Centre Technique Municipal

COLLECTE DES D M S

Prochaine collecte des

Déchets Ménagers Spéciaux

le samedi 19

de 14h à 15h

Parking de la Salle Brassens